REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/007/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 12h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17
Date de la convocation : le 26 juin 2026
Date de publication : 1er juillet 2026 au 1er septembre 2026

****

VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation soit adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 26 juin 2026, soit 2 jours francs avant la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-001-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Monsieur le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au vote du compte administratif et du compte de gestion avant le 30 juin. Il s'avère que des erreurs se sont glissées dans les délibérations prévues lors de la séance du 25 juin, le conseil municipal a donc décidé de reporter ces points.

Vu l'exposé du Maire,

CONSIDERANT l'urgence du vote du compte administratif et de gestion,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➔ **VALIDE** la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-001-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026